

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 19 août 2020)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement
d'un montant de 2'565'000 francs pour la construction
du centre forestier de Montmollin**

**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement
d'un montant de 3'778'100 francs pour la construction
du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin**

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Martine Docourt Ducommun, présidente, Didier Boillat, vice-président, Jonathan Gretillat, Johanne Lebel Calame, Florence Nater, Antoine de Montmollin, Damien Humbert-Droz, Andreas Jurt, Josette Frésard, Philippe Haeberli, Quentin Di Meo, Armin Kapetanovic, Patrick Herrmann, Christine Ammann Tschopp et Adrien Steudler

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission a examiné le projet lors de sa séance du 1^{er} septembre 2020, en présence du conseiller d'État, chef du DDTE, du gestionnaire cantonal des forêts au SFFN, du vétérinaire cantonal, chef du SCAV, de l'architecte cantonal adjoint, chef du domaine stratégie et projets au SBAT et d'une assistante parlementaire.

Les nombreuses questions posées suite à la présentation du projet ont trouvé réponse pendant la séance ou dans la note du service des bâtiments (SBAT) du 4 septembre (annexe 2). Nous remercions de leur travail toutes les personnes concernées.

La commission a scruté les aspects financiers, sans négliger les détails techniques. Il ne s'agit pas seulement d'une reconstruction à l'identique après incendie, mais aussi d'un projet d'amélioration, dont le calendrier (annexe 1) prévoit l'aboutissement à fin 2021.

La commission a approuvé le présent rapport lors de sa séance du 15 septembre.

Centre collecteur (voir aussi la note annexée, points 1-4)

Centre unique : le centre collecteur de Montmollin est bien le seul centre cantonal. À Saint-Sulpice, il s'agit d'une chambre froide gérée par les bouchers, créée quand l'abattoir de Môtiers a fermé ; l'État prend partiellement à sa charge les frais de transport, selon une clef de répartition fixée d'un commun accord.

Collaboration intercantonale : la loi fédérale sur les épizooties exige que chaque canton gère les sous-produits animaux non directement gérés par leur producteur. Le canton est donc contraint à avoir des capacités de collecte. Neuchâtel a déjà beaucoup concentré en passant de six centres à deux. Il y a collaboration intercantonale pour l'enlèvement des

déchets, car les cantons ne font que du stockage. Tous les cantons de Suisse occidentale ont passé une convention avec une usine d'élimination installée à Lyss (BE).

Chambre froide pour vaccins : de grandes campagnes de vaccination du cheptel sont parfois menées, or les locaux du SCAV à Neuchâtel n'ont pas de chambre froide assez grande. La chambre froide de Montmollin servira aussi à conserver les échantillons prélevés au centre d'équarrissage, ainsi que d'autres produits vétérinaires. Aucune mesure de protection particulière n'est prévue, à l'exception des restrictions d'accès.

Déchets inorganiques : les autres déchets stockés en chambre froide sont essentiellement les plastiques et cartons utilisés pour apporter les dépouilles d'animaux.

Utilisation : en termes de tonnage, la majeure partie de l'activité concerne les animaux de rente (forfait annuel facturé sur la base du cheptel vivant). En termes de visites de clients, les propriétaires d'animaux de compagnie sont majoritaires. Les chevaux (principalement des animaux de compagnie) font l'objet d'une taxation à chaque livraison, selon un tarif arrêté par le Conseil d'État.

Heures d'ouverture : l'extension au samedi répond à une demande pour les animaux de loisir et pour les animaux sauvages (gardes-faune). L'horaire des jours de semaine sera réduit.

Frais refacturés : les frais internes (gestion du centre) ne sont pas refacturés. Le transport des dépouilles d'animaux constitue 40 % des frais externes refacturés par le biais des émoluments ; diminuer le nombre de transports diminuera ce coût. Cependant, les coûts d'élimination à Lyss augmentent d'année en année et l'exercice sera probablement nul.

Frais internes : le prix actuel de la prestation correspond au coût de 1,2 EPT. À terme, il devra couvrir 0,8 EPT et les coûts de la nouvelle construction.

Animaux de compagnie : une part de la taxe des chiens couvre une partie de la prestation. L'élimination des autres petits animaux de compagnie est entièrement prise en charge par le budget du SCAV. Cette gratuité résulte d'une volonté politique, il s'agit d'inciter les propriétaires à apporter les dépouilles au centre collecteur plutôt que de les enterrer en forêt et ainsi d'éviter les risques d'épizooties et d'insalubrité.

Centre forestier (voir aussi la note annexée, points 5-7)

Gestion des forêts cantonales : quand les propriétés forestières ont été évaluées, afin de les exploiter le plus rationnellement possible, il a été décidé de maintenir deux équipes cantonales, professionnelles, formatrices et rentables. À côté des 800 hectares de forêt rattachés en l'état au centre forestier de Montmollin (équipe Mont-Racine), les mandats de l'OFROU sont un bon complément pour la période plus calme au niveau forestier.

Collaboration avec les communes : les exploitations dans les forêts cantonales se font déjà en collaboration avec les équipes communales. Une partie de la récolte du bois du Val-de-Travers a été confiée à la Commune de Val-de-Travers par contrat de prestations. La collaboration avec la Commune de Val-de-Ruz est bonne ; elle n'a pas manifesté la volonté de reprendre l'exploitation des forêts cantonales. La collaboration va probablement se renforcer avec Le Landeron pour la valorisation du centre forestier de l'ETER.

Filière bois : le site est prévu pour accueillir une équipe forestière, pas pour développer toute la filière bois avec des activités de transformation des produits sur place. Le SFFN collabore avec ForêtNeuchâtel (propriétaires forestiers) et Lignum Neuchâtel (professionnels de la construction en bois et du développement de produits en bois). La construction du centre forestier avec du bois indigène permet de tester les nouvelles possibilités de la loi sur les marchés publics.

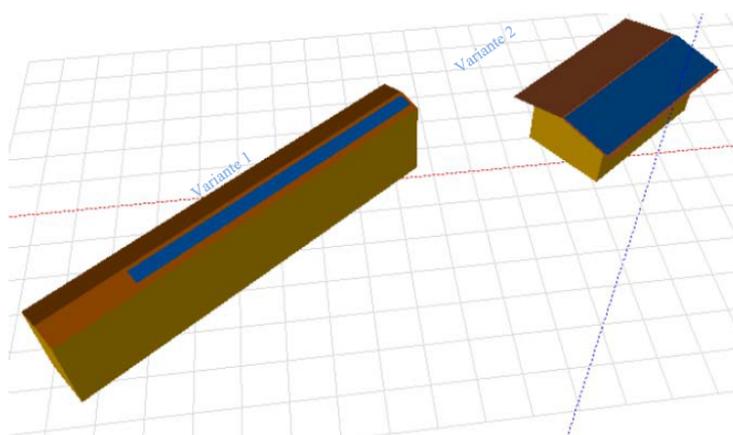
Chauffage à distance : le CAD propre au site coûtera 300 000 francs (production et distribution dans les divers bâtiments, y compris Cremadog et le centre collecteur). L'objectif est d'optimiser la production de chaleur. La présence du bois incite naturellement à se tourner vers cette matière première.

Hangars à plaquettes : il s'agit de maintenir le volume existant, non d'une extension. Au vu du volume à chauffer, un secteur suffirait. Une partie du stockage sera destinée à la vente, mais le prix des plaquettes est variable et fixé en fonction du marché. Les aléas climatiques des dernières années ont engendré des exploitations forcées dans certains domaines forestiers. Ces événements sont à prendre en compte aussi pour l'avenir, avec probablement plus d'ampleur. Le volume de stockage à disposition permettra de valoriser une partie de ce bois sous forme de plaquettes au lieu de le perdre. Une partie de l'espace de stockage est destinée à l'usage de privés. La valorisation des hangars est prévue via le potentiel de développement du chauffage à distance. Il s'agit d'une vision à long terme, en lien avec le tournant énergétique et le développement de l'énergie bois.

Énergies et environnement (voir aussi la note annexée, points 3 et 8)

Solaire photovoltaïque : la variante maximale a été retenue. La clairière est relativement bien exposée. La communauté d'autoconsommation concerne l'ensemble des bâtiments du site, qui appartiennent tous à l'État.

5. Énergie- environnement: Installation solaire photovoltaïque



Exigence SENE

Variante 1

Recommandation Bureau ingénieur:

Variante 3

Décision

Variante 3 retenue et budgétisée dans le rapport

Installation solaire photovoltaïque	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Toiture	SFFN	SCAV	SFFN + SCAV
Prix de l'installation après subvention CHF TTC	22'833.70	63'326.10	82'821.10
Gain annuel final TTC [CHF]	1'643.20	2'672.16	3'665.50
	62,4 m ²	161 m ²	223,4 m ²
Taux d'intérêt emprunt	2.5%	2.5%	2.5%
Payback	18 ans	36 ans	33 ans

Les économies d'énergies ne sont pas chiffrables aujourd'hui.

Autres points

Procédure : des discussions préalables ont eu lieu avec les voisins et les associations de protection de la nature. Le permis préalable a été octroyé sans opposition.

Défrichement : la route d'accès nécessite de défricher environ 200 mètres carrés. La compensation exigée par le PAC se fera à l'Engolieu, à environ 500 mètres du site.

Vidéosurveillance : tous les préavis nécessaires sont favorables (PDDT, SJUR, SIEN). Le Conseil d'État prendra un arrêté.

Sanitaires : au centre collecteur, il y aura au plus deux personnes sur site, les commodités seront partagées ; à une quinzaine de mètres, le local pour les épizooties a des toilettes séparées. Au centre forestier, il est prévu un vestiaire femmes et un vestiaire hommes.

Aspects financiers, redressement des finances et réforme de l'État (voir aussi la note annexée, points 1-2, 4-7 et 9-12)

Le volet financier, approfondi en commission, a été complété par la note du SBAT.

Prix au mètre cube : il s'agit du montant brut, avant déduction des subventions. **Centre collecteur** : 1266 francs au m³, y inclus les installations de réfrigération et les installations solaires de l'ensemble du site. **Centre forestier** : 564 francs au m³, y inclus le chauffage à distance de l'ensemble du site.

Subvention ECAP : en l'état, la contribution de l'ECAP se monte à CHF 1 378 000. L'ECAP participera encore au financement de la citerne (réserve incendie), pour un montant qui reste à fixer et n'a pas été budgété.

Budget de l'État et PFT : les budgets 2019 et 2020 prévoyaient CHF 2 550 000 pour le crédit d'engagement du centre forestier, mais seulement CHF 1 550 000 pour le centre collecteur, valeur corrigée à CHF 3 110 000 dans le rapport de gestion financière 2019.

Redressement des finances et réforme de l'État : la note du SBAT apporte des précisions sur les conséquences attendues et les mesures déjà prises. Par ailleurs, le centre forestier des Courtons à Noiraigue sera vendu ou loué.

Patrimoine administratif : tous les bâtiments sont propriété de l'État et seront reclassés. Ceux qui ont brûlé avaient une valeur résiduelle proche de zéro au bilan, le reclassement ne génère pas de perte comptable.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ces projets de décrets.

Votes finaux

Par 14 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'565'000 francs pour la construction du centre forestier de Montmollin tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Par 14 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'778'100 francs pour la construction du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 15 septembre 2020

Au nom de la commission des finances :

La présidente,

M. DOCOURT DUCOMMUN

La rapporteure,

J. LEBEL CALAME



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE LA SANTÉ**
SERVICE DES BÂTIMENTS

Note du : 04 septembre 2020

À l'att. de : Monsieur le conseiller d'État Laurent Favre, chef du département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Concerne : **Montmollin : centre collecteur, centre forestier. Informations complémentaires au rapport suite à la séance COFI du 1^{er} septembre**

Monsieur le conseiller d'État,

Suite à la séance COFI du 1^{er} septembre, veuillez trouver les compléments d'information au rapport :**Centre collecteur***1. Évolution des EPT du centre*

10002229 - Équarrisseur 44747	Coûts	% EPT
Coûts totaux salariaux à 100%	117'720.00	1.00
Coûts totaux salariaux à 60 %	70'632.00	0.60
Écart	-47'088.00	-0.40

2. Réduction des frais de transport

Comparatif trajet ancienne/ nouvelle installation	Coûts TTC	Nbre de trajets
Coûts annuels moyens ancienne installation	50'000.00	140
Coûts annuels nouvelle installation	18'571.43	52
Écart	-31'428.57	-88.00

La future benne pour la récolte des déchets permet de récolter un volume plus conséquent de déchets que les 2 petites bennes actuelles utilisées sur le site. Cela permet donc de réduire de manière importante le nombre de trajets par année.

3. Consommation énergétique du centre

Les consommations passées et futures sont difficilement comparables étant donné que les installations ne sont pas identiques au niveau de leur taille et de leur nombre. Les installations à reconstruire ont été planifiées afin d'être exemplaires.

Les critères suivant ont été fixés :

- Production de chaleur neutre en CO2
- Énergie locale et soutenant l'activité économique régionale
- Production d'électricité propre et optimisation de la valorisation sur place
- Bâtiments très bien isolés.

4. Baisse globale des coûts

Le nouveau centre permettra une baisse des charges d'exploitation grâce à :

- Une installation moderne et efficiente
- Une diminution des heures d'ouverture et donc des charges salariales
- Une diminution des charges consommables
- Une réduction des frais de transport

Centre forestier

5. Économies préexistantes grâce à la récente réorganisation des équipes forestières

Une quantification des économies générées par la construction du centre forestier est difficile. La décision de reconstruire le centre forestier à Montmollin découle d'un processus de réorganisation des équipes forestière de l'État. Cette nouvelle organisation prévoit la création de deux pôles stratégiquement placés dans le canton pour optimiser la gestion des forêts, propriété de l'État. Les résultats de l'analyse multicritères réalisée en 2017 relèvent qu'une concentration des équipes forestières sur deux sites principaux, la Grébille et Montmollin, permettra d'optimiser l'exploitation des forêts cantonales. L'économie annoncée à l'époque dans le cadre du programme d'assainissement des finances de l'État a déjà été réalisée par la dissolution de l'équipe forestière du Creux-du-Van et par le splitting des travaux forestiers, d'une part à l'équipe de Montmollin, d'autre part à la Commune de Val-de-Travers par mandat de prestations.

La reconstruction du Centre forestier de Montmollin ne représente donc pas une mesure d'économie en tant que telle mais une optimisation des conditions d'exploitation des forêts cantonales. Elle est très difficile à quantifier.

6. Amélioration de l'efficacité des équipes grâce au centre de Montmollin

Bien situé dans le canton, le centre de Montmollin permettra à l'équipe forestière, chargée de la gestion des forêts de l'État pour le bas du canton, de remplir ses diverses missions :

- Exploitation des bois
- Soins à la jeune forêt
- Entretien de dévestiture
- Remplir les critères de formation pour les apprentis

Le nouveau bâtiment est reconstruit et aménagé afin d'offrir un lieu de travail qui répond aux besoins d'une équipe forestière fonctionnelle et formatrice. Le projet prévoit une potentielle évolution du site et de son usage.

7. Coût des plaquettes forestières

Les plaquettes forestières sèches se vendent au coût de 38 francs du m³.

Énergies

8. Synergies naturelles des agents énergétiques présents sur le site (plaquettes bois, rejets de chaleur, solaire)

- Réseau CAD alimenté par une chaudière à bois

Un réseau de chauffage à distance, alimenté par une chaudière à bois déchiqueté, permet actuellement d'approvisionner en chaleur les différents bâtiments du site. Le combustible étant disponible sur le site, c'est naturellement vers le bois déchiqueté que c'est porté le choix de la nouvelle production de chaleur. La chaudière existante (80 kW) étant en très mauvais état, surdimensionnée et n'ayant jamais fonctionné à satisfaction, il est prévu de la remplacer afin de créer une chaufferie neuve adaptée aux besoins (45 kW) dans l'emprise du nouveau centre forestier.

Le prix de revient de la chaleur pour ce projet est estimé à TTC ~ 20 cts/kWh, ce qui est dans la tranche haute des prix du marché. Cela s'explique principalement par la sobriété des immeubles (les nouveaux bâtiments sont équivalents à Minergie) ce qui implique des investissements importants en regard des consommations d'énergie.

– Production d'électricité

Une puissance de 40 kW de photovoltaïque sera installée. La production annuelle des panneaux solaires est estimée à 33'000 kWh/an. La consommation du site (centre collecteur + centre forestier) est évaluée à 25'000 kWh/an. La production solaire sera donc en mesure de compenser annuellement la consommation du site. La part d'autoconsommation (part d'électricité solaire qui sera consommée directement sur place) est quant à elle estimée à 10'000 kWh, soit environ 30 %. La mise en place d'une communauté d'auto consommateurs permettra d'optimiser la rentabilité des installations solaires. Compte tenu de la consommation électrique importante pour couvrir les besoins en froid du nouveau bâtiment du SCAV, le financement de l'installation solaire est pris en charge par l'investissement du centre collecteur.

– Récupération de chaleur et fonctionnement estival

Le besoin de chaleur en été du site sera fourni en valorisant les rejets thermiques des chambres froides. La chaudière à bois déchiqueté sera arrêtée en dehors de la période de chauffage soit de mai à octobre environ. Le réseau de CAD permettra de distribuer l'eau chaude sanitaire des différents consommateurs du site. En cas de besoin, les boilers à pompe à chaleur seront activés pour faire le complément. Ces derniers fonctionnent à l'électricité et seront par conséquent alimentés en grande partie par les panneaux solaires photovoltaïques.

Aspects financiers

9. Explication du différentiel important entre inscription budgétaire (1'550'000 francs) et crédit sollicité

Le chiffrage annoncé par le SCAV en 2017 s'est fait dans l'urgence suite à l'incendie sur base du centre de collecte de La Joux (Fribourg). Après analyse, les coûts du centre de La Joux sont bien plus élevés pour différentes raisons : prestations internes non chiffrées, apports extérieurs non comptabilisés, cahier des charges du projet différent.

Le projet Montmollin comprend en effet un programme plus conséquent que celui de La Joux (chambre froide supplémentaire). De plus, il comprend l'installation solaire pour l'ensemble du site, une citerne d'eau de pluie pour la défense incendie et le nettoyage des installations. Par ailleurs une part pour une éventuelle dépollution du site est réservée ainsi qu'un montant pour le pourcent culturel.

10. Montant non réactualisé au budget

Le montant du crédit à solliciter inscrit en 2017, directement après l'incendie, d'une valeur indicative de 1'550'000 francs se basait sur le bâtiment construit à La Joux dans le canton de Fribourg.

Dans la phase de crédit d'étude, ce montant initial n'a pas été modifié. Le budget inscrit à la PFT a été actualisé en fonction de l'avancement du crédit d'étude.

11. SFIN Patrimoine financier/administratif

Actuellement, les bâtiments existants et érigés sur le bien-fonds 621 du cadastre de Montmollin, ainsi que le terrain sont classés au patrimoine financier au bilan de l'État. Lorsque le SFIN, avec l'appui des services métiers, a procédé au retraitement du bilan pour le passage au MCH2, au 01.01.2018, la collocation initiale (jusqu'au 31.12.2017) dans leur patrimoine respectif de chacune des immobilisations appartenant à l'État n'a pas été remise en cause. Cette information a d'ailleurs été précisée dans le cadre du rapport 18.022 du 25 juin 2018.

Dans le cas précis du site de Montmollin et au vu du caractère public des activités qui s'y déroulent, il apparaît clairement que le classement des immobilisations le composant au patrimoine financier résulte d'une erreur historique. Dès lors, et pour être conforme à l'art. 5, al. 1 de la LFinEC, un transfert technique de patrimoine du PF au PA (incidence neutre pour le bilan de l'État) interviendra dans les comptes 2020. L'art. 4 des décrets portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'738'500 francs pour la construction du centre collecteur de sous-produits animaux et de 2'525'400 francs pour la construction du centre forestier formalise ce transfert technique.

Bien-fonds 621 du cadastre de Montmolin à transférer du PF au PA							
No immo SAP	Désignation immo	Classe	Catégorie d'immobilisations	Centre de profit	Surface	Désignation de l'immobilisation	Valeur comptable au 30.06.2020
100862	CREUXDES MEULES	PF108002	Autres terrains	100094	13'182.000		453790.35
101005	CREUXDES MEULES	PF108401	Bâtiments	100094	126.000	Bâtiment construction n° 178 bureau	1'180'000.00
101006	CREUXDES MEULES	PF108401	Bâtiments	100094	121.000	Bâtiment construction n° 177 remise	39'600.00
101007	CREUXDES MEULES	PF108401	Bâtiments	100094	525.000	Bâtiment construction n° 249 entrepôt bois	215'050.00
101039	CREUXDES MEULES	PF108401	Bâtiments	100094	127.000	Bâtiment construction n° 182 entrepôt	1.00
101040	CREUXDES MEULES	PF108401	Bâtiments	100094	8.000	Bâtiment construction n° 184 transformateur	1.00
101041	CREUXDES MEULES	PF108401	Bâtiments	100094	6.000	Bâtiment construction n° 183 remise	1.00
Total							1'888'443.35

12. Tableaux crédits études centre forestier et centre collecteur

CREDIT D'ETUDE	MONTANT
MONTMOLLIN CENTRE DE DECHÊTS CARNES	
ACQUISITION PARCELLE	10'000
COUPE DE BOIS	20'500
ANALYSE POLLUTION	43'500
MANDATAIRES PROJET	172'000
MANDATAIRE PLAN D'AFFECTATION CANTONAL	43'000
FRAIS DIVERS	6'000
TOTAL CREDIT D'ETUDE	295'000

CREDIT D'ETUDE	MONTANT
MONTMOLLIN CENTRE FORESTIER	
COUPE DE BOIS	31'000
ANALYSE POLLUTION	1'500
MANDATAIRES PROJET	150'500
PRESTATIONS INTERNES (CHEF DE PROJET)	40'000
FRAIS DIVERS	7'000
TOTAL CREDIT D'ETUDE	230'000

Les prestations des mandataires comprennent l'établissement des appels d'offre.

Pour le service des bâtiments

Stéphanie Berlaimont
Architecte, cheffe de projet

Chef du domaine projets et stratégie

Jean-Michel Deicher
Architecte cantonal adjoint